

2540 s

**LE PROJET PEILLON : UNE OFFENSIVE DECISIVE CONTRE NOTRE STATUT  
LA DIRECTION DU SNES DOIT CESSER DE LE SOUTENIR, EN EXIGER LE  
RETRAIT, DEFENDRE LES DECRETS DE 50**

Le 10 02, après deux mois de black out, une "fiche métier" était publiée ; elle est commentée par la direction de notre syndicat qui y découvre de très nombreux "acquis du SNES". Le 12 02, après la dernière réunion officielle du groupe de travail, qui a travaillé deux mois à l'insu des syndiqués, le ministère publie le contenu du projet.

Le jour même la direction du Snes publie un communiqué qui voit dans les « nouvelles propositions » une « identité professionnelle sécurisée » et même dans certains cas une amélioration de l'existant. Il faut dire que depuis des semaines, la direction se répandait en critiques contre les décrets de 1950

**Qu'en est-il ? Chacun peut le constater : l'essentiel de ce que le gouvernement avait annoncé en décembre est maintenu :** ainsi en écrivant : Les enseignants « *participent aux actions d'éducation principalement en assurant un service d'enseignement* », le projet Peillon fait sauter le verrou des décrets statutaires de 1950. Il intègre donc dans les services, sans possibilité de se défendre, toutes les "missions" diverses et variées à la discrétion du chef d'établissement, et sous couvert des CA et des conseils pédagogiques. L'application immédiate en REP + c'est que les réunions de concertation hebdomadaires viennent en plus des 18 heures. De même, en donnant un réel contenu au projet d'établissement, le projet Peillon prépare l'explosion du caractère national de l'enseignement, y compris pour les programmes.

La disparition des décharges est presque totale, pour être remplacées par la pondération de 1,1 et un régime indemnitaire. Ce taux de pondération des heures de terminales et de premières permet de réaliser des économies face au volant d'heures supplémentaires qui existait auparavant. Pour les services en CPGE, ou BTS le texte ne peut produire qu'un seul effet : la baisse des rémunérations.

En conséquence il faut que la direction de notre syndicat caractérise le projet Peillon pour ce qu'il est : une attaque contre le statut des enseignants, le début de la liquidation des décrets de 1950. La direction du Snes doit donc rejeter ce projet, ne pas participer à la « phase de rédaction » des textes. La direction du Snes doit se prononcer pour la défense inconditionnelle des décrets de 1950 auxquels l'ensemble de la profession est si profondément attaché.

Thierry Faugier, Front Unique (CA académique Clermont)